

1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

1.2 - Améliorer l'information et la place des parents dans les modes d'accueil

PE 1.2.1 - AMÉLIORER L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PARENTS VERS LES MODES D'ACCUEIL

DIAGNOSTIC

- D'après l'enquête conduite auprès des familles, les parents d'enfants de moins de 3 ans ont avant tout besoin d'une amélioration de l'offre d'information et d'orientation autour des solutions petite-enfance existantes. Certains territoires ne disposent pas encore d'un lieu dédié à l'information petite-enfance.
- Dans certains territoires, les Relais Petite-Enfance (RPE) contribuent partiellement à cette mission. Lorsque ces lieux existent, on observe une forte hétérogénéité de leurs missions - certains se limitant aux inscriptions pour de l'accueil régulier en crèche par exemple-, de la qualification de leurs personnels ou encore des amplitudes d'ouverture au public. Plus généralement, on observe une méconnaissance de certains éléments d'information sur les dispositifs petite-enfance dans certaines situations (séparation, publics pauvres ou en insertion, deuil, handicap, etc.).
- L'offre de services numérique existante est riche mais manque de notoriété.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- L'ambition est de développer un ensemble de services permettant aux parents de se repérer entre les différentes solutions d'accueil du jeune enfant.
- La démarche doit concerner plusieurs canaux d'information : internet, messages ciblés, lieux d'information de proximité, information en lien avec les équipes de PMI.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Les communes dotées de Points Info Petite-enfance
- ➔ Relais Petite-Enfance

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Collectivité locales
- ➔ Relais Petite-Enfance
- ➔ Services PMI
- ➔ Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Ressources humaines de la Caf du Rhône
- ➔ Relais Petite-Enfance

ACTION 1

- ➔ Améliorer les compétences des personnels chargés de l'accueil du public des Points Info via un plan de formation en particulier sur l'accueil individuel et sur les dispositifs de soutien financier accessibles aux parents employeurs d'assistants maternels.
- ➔ Conseil Départemental : Réfléchir à la complémentarité et à la coordination des informations sur les services petite-enfance avec le projet des Maisons du Rhône à labelliser Maisons France Services.

ACTION 2

- ➔ Développer le site internet Monenfant.fr avec refonte des modalités d'inscription des assistants maternels.

ACTION 3

Actions à destination des Relais Petite-Enfance :

- ➔ Accompagner une évolution des missions dans le cadre des directives nationales.
- ➔ Étudier la faisabilité d'une mutualisation des services au public (permanence téléphonique, point info) en particulier dans les zones de faible densité géographique.

ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2021, selon l'évolution des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) sur les lieux d'information et les Relais Petite-Enfance.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Amélioration du vécu des usagers

- Satisfaction des parents vis à vis de l'information autour des modes d'accueil

➔ Montée en compétence des personnels impliqués dans les points information petite-enfance

- Nombre de professionnels ayant suivi une formation

➔ Mutualisation des services

- Réalisation d'une étude de faisabilité sur la mutualisation des services
- Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité géographique